

"Trais fais mort, enterré et ressuscité par la grâce de Dieu"

François de Cuville

# LA GAZETTE de BOIS-HEROULT

Bulletin Trimestriel - N°16 Janvier 2005

## Editorial



### LE RISQUE DE MARNIERES

Depuis quelques temps, on enregistre quotidiennement, en Haute-Normandie, et plus particulièrement en Seine-Maritime, des effondrements provenant de marnières. Sous l'effet d'une pluviométrie hors norme, et du gonflement de la nappe phréatique, dite "perchée", les sols gorgés d'eau s'alourdissent, pesant sur le toit des chambres des marnières ou minant les piliers, qui, dans un effet "domino" s'effondrent. Le risque omniprésent peut s'avérer tragique, à l'instar de ce jeune homme englouti près de Neuville-sur-Authou dans le cratère formé devant la maison de laquelle il sortait. Casse tête juridique, et inflation financière : à raison de 1200 Euros le sondage, et à raison d'une dizaine de sondage parfois nécessaire pour protéger le terrain et son environnement sur un rayon de 60 mètres du point litigieux, la situation devient rocambolesque. A titre d'exemple, le nombre de marnières recensées lors de la construction de l'autoroute A29 entre Le Havre et Yvetôt a permis de démembrer 10 marnières au km<sup>2</sup>!

Bois-Héroult n'est pas à l'abri de ce phénomène régional.

Nous devons tous rester vigilants.

Edouard de Lamaze  
Maire

## L'intercommunalité

Le grand axe de l'A28, et le développement de son milieu urbain en provenance de Rouen, entraînent tout naturellement des conséquences sur toute notre région, notre canton, et plus particulièrement sur notre commune. Depuis plusieurs années, la commune de Bois-Héroult, énonçant un certain nombre d'arguments, s'est refusée d'adhérer à la Communauté de Commune du Moulin d'Ecalles (CCME), créant par la même une enclave dans le périmètre se développant de Bosc-Bordel aux environs de Clères, avec pour accès central l'A28 menant à Rouen. Nous l'avons dit, représentant moins d'un vingtième des voix dans l'assemblée qui gère cette agglomération, perdue dans la masse, notre commune a voulu conserver le plus longtemps possible sa particularité qui nous est si chère. Cette décision avait été prise sous le mandat de notre ancien Maire, Madame Préaux, et j'ai fait tout mon possible pour la respecter jusqu'à ce jour. Cependant, aujourd'hui, peut-on encore échapper à l'intercommunalité telle que mise en œuvre par la loi du 12 juillet 1999 relative à la simplification intercommunale ? Ne voyez aucune trace de fatalisme dans cette question introductive à mon propos, car il me semble que si l'intercommunalité est devenue une réalité incontournable, un phénomène inéluctable auquel il faut participer sous peine de s'isoler, la CCME et les conditions de son groupement revêtus à mes yeux les mêmes critiques que celles qui nous avaient conduit à la décision d'alors. D'un côté, il faut en effet reconnaître que le regroupement des communes constitue aujourd'hui la réponse la plus adaptée pour définir une cohésion territoriale et économique, et permettre la disparition, petit à petit, d'un ensemble coûteux et peu efficace de syndicats intercommunaux servant de base à l'organisation de nos services (ordures ménagères, électricité, eau...). Les communautés de communes permettent de réaliser en effet, sous réserve d'une bonne et saine gestion, des économies d'échelles, et offrent une plus grande capacité d'investissement, surtout pour une commune comme la nôtre, de taille

modeste, et dont les ressources très limitées, donnent peu de capacité à agir. Le problème n'est donc plus de s'interroger sur le bien fondé de l'intercommunalité, mais davantage sur la façon de la mettre en œuvre et de la gérer au quotidien. Il n'est jamais facile, en effet, de faire évoluer les mentalités, de renoncer aussi à une partie de son autonomie. Mais n'est-ce pas le rôle du politique d'anticiper l'avenir ? ! C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal a décidé, lors de sa dernière réunion, d'adhérer à la CCME sous un certain nombre de conditions :

- que la commune de Bois-Héroult dispose de l'ensemble des informations nécessaires à son adhésion, à savoir les bilans, situations comptables et fiscales de la CCME,
- que la commune de Bois-Héroult soit valablement représentée au sein des organes de décision de ladite communauté,
- que soit octroyé au profit de la commune de Bois-Héroult les politiques d'actions du SIADE et du SIROM, respectivement chargées du développement du pays, et de la distribution des ordures ménagères,
- que soit pris en compte dès à présent par la CCME les besoins de travaux de chemins communaux à la Quesne et au Mont-Rouvel,
- que la CCME n'intervienne d'aucune manière dans l'établissement du PLU et de la création de la zone d'aménagement protégée tels qu'élaborés par notre commune,
- qu'enfin, la CCME informe l'autorité municipale de Bois-Héroult de la part de son prélèvement d'impôt représentant les pouvoirs délégués par notre commune, et ce afin de permettre à cette dernière d'en défalquer le montant auprès de ses administrés pour éviter, comme c'est trop souvent le cas dans ces circonstances, une double imposition.

Les conseils municipaux concernés par la communauté actuelle, devront se réunir prochainement pour se prononcer sur ces différents éléments et le Préfet pourra ainsi prendre l'arrêté créant définitivement une complète intercommunalité.

## Comité des Fêtes

### Beaujolais Nouveau

C'est le 20 novembre dernier que Bois-Hérault fêtait pour la 10<sup>ème</sup> année l'arrivage de ce breuvage à consommer avec modération qu'est le Beaujolais Nouveau.

Réuni dans la salle des fêtes, plus de 72 convives allaient faire honneur au traditionnel buffet lyonnais (à volonté) concocté par les membres du Comité des Fêtes et interpeller " MICHEL ! " pour pouvoir s'abreuver.

C'est toujours dans une ambiance chaleureuse et familiale que nos hôtes se retrouvent et cela pour le plus grand plaisir des membres du Comité (car préparer une réception est un travail et la récompense en est la réussite).



Après les charcuteries et les viandes, entre le fromage et le dessert arrive le temps des questions. Toujours basé sur le même thème, la cuisine et le savoir lyonnais, nous commençons à avoir quelques érudits et la lutte est âpre pour les invitations à gagner au restaurant de "l'Auberge Bucheoise". Cette année la gagnante fut Christelle Bléry et le vainqueur Christian Dailleux.



Mais cette année étant la 10<sup>ème</sup>, nous avons décidé de marquer ce fait, et offrons 1 repas supplémentaire. Ce cadeau nous fût offert lui-même par "l'Auberge Bucheoise" et le tirage au sort parmi les participants désignait Eliane Coëffier comme gagnante.

Nos manifestations ne se terminant jamais trop tard, c'est vers 1h que nous nous séparions, pour nous l'espérons nous retrouver à la choucroute du mois d'avril.

### Vœux et Calendrier

Les membres du Comité des Fêtes vous présentent

#### *Leurs Meilleurs Vœux pour l'Année 2005*

Veillez trouver ci-dessous le calendrier des manifestations prévues pour cette année :

- 16 janvier : Galette des Rois
- 2 avril : Choucroute
- 8 mai : Repas des Anciens
- 28 mai : Fête des Mères
- 13 juillet : Retraite aux flambeaux
- 4 septembre : Fête patronale
- 19 novembre : Soirée Beaujolais

D.C.

## Le saviez-vous ?

### Le 1<sup>er</sup> mai

#### La fête du Travail

Le 1<sup>er</sup> mai, de nombreux pays dont la France célèbrent la fête du Travail. Et pour fêter le travail, personne ou presque ne travaille.

Cette tradition remonte à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. A cette époque, les ouvriers, dont certains étaient encore des enfants, travaillaient jusqu'à 14 heures par jour ! Ils ont dû se battre et manifester pour que la durée du temps de travail soit finalement ramenée à 8 heures par jour.



Et dès 1890, une association internationale fait du 1<sup>er</sup> mai une journée de revendications afin d'obtenir de meilleures conditions de travail. Mais c'est avant tout une grande fête populaire.

#### L'arbre de mai

Autrefois, on avait coutume, le premier jour du mois de mai, de décorer un jeune arbre et de le planter devant la maison d'une personne qu'on aimait bien. Cette tradition sympathique existe encore dans quelques régions de France.

#### Le muguet



Le jour du 1<sup>er</sup> mai, les rues sont pleines de vendeurs de muguet. La tradition veut en effet qu'on offre à ses proches un brin de cette plante aux petites fleurs blanches. Cela remonte au 1<sup>er</sup> mai 1561, date à laquelle le jeune Charles IX, alors âgé de 10 ans, reçut un bouquet de muguet de la part d'un chevalier. L'idée de recevoir un porte-bonheur plut à Charles IX, qui offrit l'année suivante un brin de muguet à chacune des dames présentes à la cour. La tradition était née !

F.B.

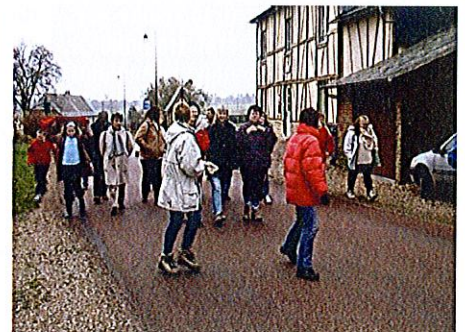
## Courrier des lecteurs



Si vous souhaitez réagir à notre bulletin dans le cadre de la commune, vos articles seront les bienvenus, dans la limite de la place disponible (pas de photo).

## Téléthon 2004

C'est par l'après-midi ensoleillée mais fraîche du 4 décembre que la mairie de Bois-Hérault était ouverte afin de recevoir les dons pour le Téléthon.



Le passage des randonneurs venant de Bosc-Roger-sur-Buchy a animé la manifestation. Après une pause-café pour se réchauffer, ils ont continué leur parcours via le chemin du four à chaux. La commune de Bois-Hérault a contribué au Téléthon à hauteur de 143 €, soit 10 € de moins que l'année dernière. Merci aux participants.

R.C.

## Vie pratique



### Taillez les poiriers et les pommiers

#### Arbres de plein vent

Une intervention limitée.

Sur les arbres formés en tige ou en demi-tige, il s'agit d'une taille de net-

toyage et non de fructification. La ramure importante et élevée ne permettrait pas cette dernière.

Opérez tous les 3 ans pour aérer la couronne, supprimer quelques branches anciennes et réduire la longueur des rameaux d'un tiers environ. Avec un ébrancheur, taillez également les gourmands, ces rameaux très vigoureux et non ramifiés qui détournent une partie importante de la sève, sans fructifier.

#### Traiter ou pas ?

- ♦ La taille n'est pas la seule opération à réaliser en hiver, pour obtenir de beaux fruits sains, un traitement est nécessaire.
- ♦ Commencez à nettoyer les troncs et les branches principales avec une brosse de chiendent. Vous enlèverez les mousses et les lichens qui abritent de nombreux œufs et larves de parasites.
- ♦ Ramassez les déchets et brûlez-les.
- ♦ Pulvérisez ensuite sur toutes les formes un traitement d'hiver pour arbres fruitiers à base d'huiles blanches.
- ♦ Portez un masque, des gants et des lunettes et opérez un jour sans vent. Vous éliminerez ainsi les cochenilles, les pucerons et limiterez les attaques des tavelures. Les traitements en cours de végétation ne concerneront ensuite que les variétés les plus sensibles et les autres parasites ou maladies.

En novembre, décembre, janvier, février, taillez les fruitiers suivants :

- abricotier
- cerisier
- pêcher
- poirier
- pommier
- prunier

M.T-D.

## Avis à la population



### Recensement

**A** l'initiative de l'I.N.S.E.E., il est rappelé qu'un recensement de la population de Bois-Héroult sera effectué en janvier. Madame Kugelmann sera chargée de ce recensement sous le contrôle de Madame Caplet, secrétaire de Mairie.

-----

### Sens interdit



**P**our une période de deux mois, à titre d'essai, il sera posé un sens interdit au niveau du parking de la Mairie.

Nous avons constaté, en effet, de nombreux encombrements sur le parking de nature à affecter la sécurité des lieux proches de l'école.

Si cet essai s'avérait fructueux, l'installation d'un sens interdit et d'un sens giratoire serait apposée de manière définitive.

-----

### P.L.U.

**L**es membres du Conseil Municipal sont heureux de vous convier à une réunion publique le vendredi 28 janvier à 20h30 dans la salle communale, à l'effet d'examiner ensemble le projet de Plan Local d'Urbanisme de Bois-Héroult.

Souhaitant la meilleure concertation possible à l'occasion de cette nouvelle réglementation d'urbanisme, le Maire et le Conseil Municipal entendent tout d'abord exposer l'état des lieux qu'ils ont fait réaliser par l'étude de Monsieur Gille, expert-géomètre à Buchy.

Par ailleurs, il sera évoqué les orientations qui peuvent être prises dans l'intérêt communal sur le plan du développement, de l'urbanisation et de la protection de Bois-Héroult.

Nous vous demandons de bien vouloir venir le plus nombreux possible à cette réunion déterminante pour l'avenir de notre commune.

-----

### Collecte des Ordures Ménagères

Janvier : 4 - 18

Février : 1 - 15

Mars : 1 - 15 - 30

Avril : 12 - 26

Mai : 10 - 24

Juin : 7 - 14 - 21 - 28

Juillet : 5 - 12 - 19 - 26

Août : 2 - 9 - 17 - 23 - 30

Septembre : 6 - 13 - 20 - 27

Octobre : 11 - 25

Novembre : 8 - 22

Décembre : 6 - 20

Janvier 06 : 3 - 17 - 31

### Corso Fleuri



**M**adame, Monsieur,  
Dernièrement à eu lieu une réunion à Buchy pour la préparation de la manifestation de la Pentecôte (le Corso Fleuri). Notre commune participera les 14 (au soir) et 15 (après-midi) mai, au défilé de chars fleuris organisé par le Comité des Fêtes de Buchy.

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous rejoindre pour confectionner le char de Bois-Héroult en prenant contact avec Florence Bertin au 02.35.34.21.26.

## Anciens Combattants

**C**omme à l'accoutumé, Bois-Héroult s'était réuni autour du Monument aux Morts pour commémorer l'armistice du 11 novembre 1918.

C'est derrière notre porte-drapeau, André Periers, que la population s'est rendue de la Mairie au cimetière. S'en est suivi le dépôt des gerbes par M. le Maire et par le Président des Anciens Combattants, Gilbert Carpentier. La citation aux morts, la lecture du discours officiel, la minute de silence et enfin la Marseillaise ont ponctué la suite de la commémoration.



Après ce moment d'émotion et de souvenir, la cérémonie s'est poursuivie dans la salle des fêtes pour le verre de l'amitié.

R.C.

# Conseil Municipal

## Compte-rendu du 03 décembre

### Construction Chemin des Ecoreuils

M. le Maire indique que la construction d'une maison individuelle sur la propriété de Mickâel Leboucher et de Stéphanie Mouchard rencontre quelques difficultés.

Lors du creusement des fondations, un remblai singulier a été mis à jour au sein de la zone de fondation de la future habitation. Suite à cette découverte, le chantier de construction a été interrompu.

A la demande de M. Leboucher et à l'intervention de M. le Maire auprès du service Sécurité Civile de la Préfecture, le BRGM est intervenu sur le terrain le 2 décembre. Au vu des faits, et d'après les informations recueillies, aucun péril imminent n'est apparu.

Le Conseil Municipal décide tant que l'excavation est laissée en l'état, de baliser le périmètre afin d'éviter tout risque d'accident et de prendre un arrêté interdisant de pénétrer dans la propriété.

### SMIROM de Buchy

Après avoir pris connaissance de la délibération du 20 octobre 2004 du Comité Syndical du SMIROM de Buchy approuvant la dissolution du Syndicat au 31 décembre 2004 suite au retrait de la Communauté de Communes de Moulin d'Ecalles et de la commune de La Chapelle Saint-Ouen au 31 décembre, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable.

M. le Maire indique qu'une réunion aura lieu le vendredi 10 décembre à 10h30 à la préfecture avec Mme Langlois et M. Benoit. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepterait de rentrer dans la CCME sous certaines conditions, à savoir :

- que le SIADE et le SMIROM puissent faire ressortir le détail de la liquidation de chaque syndicat,

- qu'ils soient transmis les éléments

financiers (bilan) de la CCME,

- que les travaux des chemins communaux soient pris en compte,

- que la commune de Bois-Hérault soit représentée au sein du bureau de la CCME et ait les mêmes droits que les autres communes,

- qu'il soit transmis par la CCME la proportion des impôts délégués,

- que la CCME n'intervienne pas dans l'élaboration du PLU mis en place actuellement sur la commune.

### PLU

Une réunion de travail a eu lieu cet après-midi avec M. Gille, géomètre, M. Hatrel, architecte, et les membres du Conseil Municipal pour étudier le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Il sera fait appel à un architecte spécialisé pour l'élaboration d'une ZPPAUP.

### Ecole

- A la demande de M. Rousseau, M. le Maire s'est rendu à la mairie de Bosc-Bordel avec Eliane Coëffier et Florence Bertin.

M. Rousseau a eu un refus de l'Académie concernant son projet de construction d'une école de deux classes. L'Académie souhaite que l'école de Bois-Hérault soit regroupée avec celle de Bosc-Bordel.

Le Conseil Municipal rappelle que lors des constructions des écoles de Bosc-Edeline et de Bosc-Roger, la commune de Bois-Hérault n'avait pas été consultée.

Le Conseil Municipal, étant très attaché à son école, ne serait pas défavorable à un regroupement avec l'école de Bosc-Bordel. Il faudrait, pour cela, trouver un grand terrain pour permettre l'extension des lieux pour une école de qualité et présenter toutes les meilleures conditions de fonctionnement pour l'avenir des enfants.

- Suite à la demande de Mme la Directrice

de l'école de Bois-Hérault, le Conseil Municipal indique que les rideaux vont être changés et que l'employé communal va réparer la clôture et le barrage dans la cour de récréation.

### Voirie

Hubert Leseigneur donne lecture du devis de l'entreprise Denis Duvivier pour les travaux d'écoulement des eaux au chemin de la Quesne qui s'élève à 3 280 € HT.

L'entreprise propose de faire un puits filtrant pour recueillir les eaux.

Le Conseil Municipal donne son accord.

### Divers

- Gilbert Carpentier demande pourquoi M. Leullier n'a pas de numéro de maison. Après consultation de la liste de numérotation, M. Leullier est bien mentionné. Dominique Bourgeois propose de s'en occuper.

- Marie-Magdeleine Loisel indique que certaines haies au Mont-Rouvel auraient besoin d'être taillées pour permettre une meilleure visibilité des usagers. Un courrier sera adressé aux personnes concernées.

## Informations Générales

### Accueil

### Naissance

### Noces d'Or

### Décès

### Téléphones utiles

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmes : 17

Ambulance Bucheoise : 02.35.34.42.05

Ambulance Hébert : 02.35.34.43.79

Centre anti-poisons : 02.35.88.44.00

Médecins

Marc Baril : 02.35.34.41.41

Philippe Duret : 02.35.34.09.36

M-C Monnoye : 02.35.34.09.36

Vétérinaires

Jean-Claude Tartarin : 02.35.34.40.06

François Thomas : 02.35.34.40.06

Pharmacie

A. Herrou : 02.35.34.40.41

### Agenda

16 janvier 15h30 : Galette des Rois

2 avril 20h00 : Choucroute

Poubelles : 4 - 18 janvier

1 - 15 février

1 - 15 - 30 mars

### Ouvertures de la Mairie

Mardi : 09h30 - 18h30

Jeudi : 14h00 - 18h30

Permanence des Adjoints

Mardi : 14h00 - 16h00

Permanence du Maire

Samedi matin sur rendez-vous

Téléphone : 02.35.34.44.37

Fax : 02.35.34.29.47

E-mail : mairie.boisheroult@wanadoo.fr